Bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens

préparation de l'avant projet de sdage

Alpes
du nord

6

synthèse des propositions des groupes de travail locaux septembre 2005 janvier 2006

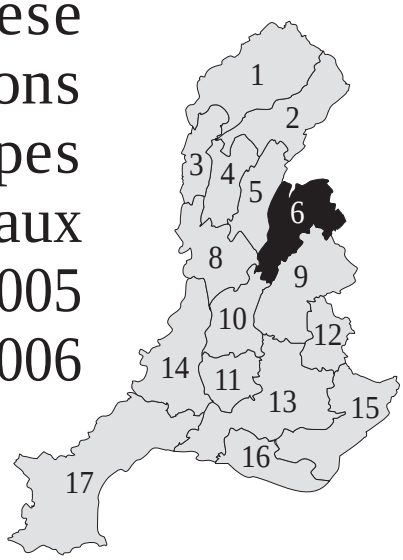

comité de bassin rhône méditerranée

document de travail des commissions géographiques

septembre octobre 2006

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REPONDRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement….

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

…. et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône – Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

✓ Eléments généraux

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015…) – documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/ ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).

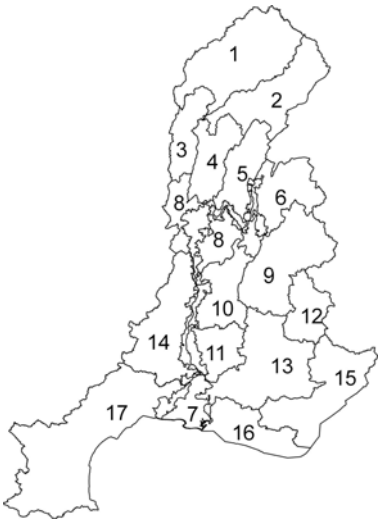

1 - Saône amont
2 - Doubs
3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
6 - Alpes du nord
7 - Vallée du Rhône
8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
9 - Isère amont
10 - Isère aval et Drôme
11 - Rive gauche du Rhône aval
12 - Haute Durance
13 - Durance, Crau, Camargue
14 - Rive droite du Rhône aval
15 - Côtiers est et littoral
16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ Localisation des masses d'eau et des sous bassins

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur** code et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

HR_06_01	Arve
HR_06_02	Avant pays savoyard
HR_06_03	Chéran
HR_06_04	Dranses
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy
HR_06_06	Giffre
HR_06_07	Guiers Aiguebelette
HR_06_08	lac du Bourget
HR_06_09	Les Usses
HR_06_11	Pays de Gex, Leman
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REPONDRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 6 – "ALPES DU NORD"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Altération de la continuité biologique des milieux

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement, apportée par les eaux pluviales ou par le réseau d'assainissement urbain

Risque d'inondation

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets industriels (industries agroalimentaires notamment)

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décloisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole
ap : Autres pollutions
strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																	lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Altérations de la morphologie des cours d'eau	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement					X																							5
		Evaluer et suivre l'impact des opérations de restauration sur la biologie																										X		5
		Prendre en compte les aspects sociologiques et économiques dans la mise en œuvre des stratégies de gestion physique des milieux et faire partager les objectifs de restauration	X																											5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants				X																								5
		Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, de la ripisylve..)	X	X	X		X		X	X																				5
	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts sur les milieux aquatiques																				X								4
Altération de la continuité biologique	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration de la continuité biologique (y compris sur les petits affluents)	X	X	X				X	X		X	X																	5
Altérations du régime hydrologique des cours d'eau	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques	X																											5
Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants	X		X		X		X																					5

DEGRADATIONS PHYSIQUES - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																	lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517		
Altérations du fonctionnement hydraulique des plans d'eau	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, mettre en place un SAGE après un contrat …)								X																				1
Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques	Connaissance des milieux et des impacts du fonctionnement des ouvrages et actions de gestion	Meilleure connaissance des milieux et des impacts du fonctionnement des ouvrages préalable à la mise en place d'actions de gestion				X		X																						4
	Préserver les milieux aquatiques	Identifier et préserver les réservoirs biologiques minimum, notamment au moyen du classement en rivières réservées							X																					4
		En dehors de ces secteurs, n'admettre que des équipements dont l'intérêt énergétique est manifeste et qui présentent un bilan "avantages-inconvénients" nettement positif à l'échelle du bassin RM vis-à-vis des impacts induits sur les milieux aquatiques							X																					4
	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	Définir des régimes réservés favorables au bon fonctionnement durables des milieux aquatiques	X			X		X	X																					4
		Restaurer la continuité biologique						X																						4
		Améliorer la gestion sédimentaire	X			X		X																						4
		Organiser la coordination de la gestion des ouvrages							X																					4
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants						X																						5
		Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, ripisylve..)						X																						5

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																		X	X	X	X					X		1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Elargir le champ d'action des contrats de milieux à la prise en compte de toutes les problématiques à enjeu du bassin versant																					X							1
	Promouvoir une véritable adéquation entre l'aménagement du territoire et la disponibilité des ressources en eau	Initier des actions en termes d'occupation de l'espace pour réduire ou modifier la répartition de la pression de prélèvement												X								X								3
		Utiliser les outils de maîtrise du foncier pour la préservation des zones AEP actuelles et futures (mais aussi le bon fonctionnement des zones humides et les zones d'expansion de crue), en s'appuyant sur les outils de planification de type SCOT, PLU, SDDAEP																							X					3
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement, de la ripisylve)																							X					5
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable													X		X				X		X					X		9
	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains) y compris sur les milieux trans frontaliers														X									X					strat
	Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Sensibiliser et responsabiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage								X		X	X				X													3
		Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau				X							X	X								X								3

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine															lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau																				X	X						3
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions						X				X		X	X	X	X			X	X		X	X	X		X		3
		Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, …)		X						X			X							X		X			X				3
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)																				X						X	3
		Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux				X							X								X	X		X			X	3
	Créer des ressources de substitution	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux				X						X	X	X				X		X	X	X		X	X	X	X	X	3

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																	lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif)	X						X																					10
	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs	X			X	X	X	X	X		X	X																	10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)	X			X		X	X	X	X	X		X		X													X	10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu	X		X	X	X	X	X	X			X			X														10
		Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières …)			X		X																							10
	Limiter l'impact des rejets en prenant en compte le milieu récepteur	Agir sur la gestion des boues				X																								10
	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Définir des zones prioritaires à risque vis-à-vis de la lutte contre la pollution par les eaux pluviales					X																							10
	Contribuer à l'émergence et à une meilleure efficacité de la maîtrise d'ouvrage	Favoriser la maîtrise d'ouvrage (clarification des compétences, mise en commun des moyens techniques et financiers pour les travaux d'assainissement, d'AEP..)				X																								strat

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution liée aux rejets industriels (industries agroalimentaires notamment)	Donner aux structures des moyens à la hauteur des ambitions	Développer et pérenniser les ressources financières nécessaires au bon fonctionnement des structures			X		X																							1
	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP collectives et industrielles)	X		X	X	X																X							10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins	Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux	X		X																									10
Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables												X					X										X	8bis
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Dans les zones sensibles à l'eutrophisation, agir sur toutes les sources d'apport d'N et P (prise en compte des apports d'élevages dans les schémas d'assainissement des bassins ruraux, systèmes d'assainissement urbain avec traitement spécifique, réduction à la source auprès des consommateurs) / délimitation des zones sensibles	X			X				X		X																		10
	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, …)															X		X											8bis
		Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épendage, …)			X	X			X	X		X		X																8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, …)							X	X									X											8bis

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Organiser une gestion des déchets adaptée (collecte des déchets dangereux ménagers, communication envers le public, …)															X													7
	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, …)	inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle															X											X		7
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																										X		9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																										X		9
	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	X						X				X				X						X					X		7
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires (arrêté de rejets, renforcement des contrôles) et des interventions financières															X						X					X		7
		Traiter la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent	X				X			X																				7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...								X																				7
	Limiter l'impact des rejets en prenant en compte le milieu récepteur	Agir sur la gestion des boues							X																					10

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES) - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution apportée par le réseau d'assainissement urbain	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Réviser les règlements d'assainissement pour mieux prendre en compte les substances toxiques (sensibilité du milieu récepteur, conventions de raccordement, …)	X						X																					7
		Développer les contrôles (des conventions de raccordement, de la qualité des boues d'épuration et des eaux usées, …)	X							X																				7
Pollution apportée par les infrastructures de transport	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles					X																							7
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par les eaux pluviales	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Définir des zones prioritaires à risque vis-à-vis de la lutte contre la pollution par les eaux pluviales					X		X																					10
		Sur ces zones prioritaires, réaliser un schéma d'assainissement pluvial et le retranscrire dans les documents d'urbanisme								X																				10
		Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement …)								X													X							10

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, …) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, …)	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)																											X	9
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique															X													8
		Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie..)								X																				8
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique								X																				8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements								X																				8
		Utiliser un matériel adapté								X									X											8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs de pesticides								X							X								X					8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, … dans le cadre ou non de SAGE et contrats)															X													8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution								X																				8

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie..)															X													8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution																	X											8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, …)															X													8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil à tous les utilisateurs																	X											8
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables																	X											8bis
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, …dans le cadre ou non de SAGE et contrats)																	X											8bis
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																							X					9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																							X					9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)																							X					9

AUTRES POLLUTIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
pollution apportées par les effluents des caves vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles								X																				ap
pollutions accidentelles	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles							X	X																				7
pollution issue de décharges et macro déchets	Maîtiser l'impact des décharges et des macro déchets	Maîtiser l'impact des décharges et des marco déchets (inventaire, évaluation de l'impact, résorbtion des pollutions, réhabilitation des sites, information et sensibilisation)								X	X						X													ap
pollution bactérienne	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires												X																9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)												X																9
		Préserver et restaurer les systèmes aquifères stratégiques fortement sollicités																										X		9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future													X															9
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Renforcer les contrôles (dispositifs de suivis..) et l'application de la réglementation notamment pour mieux gérer les situations de crises (réalisation des zonages, mesures d'interdiction ou de traitement en cas de qualité hors norme…) et prévoir un dispositif d'alerte													X	X													9

AUTRES POLLUTIONS - suite

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
pollutions liées aux installations de potabilisation	Maîtriser l'impact des pollutions liées au installations de potabilisation	Maîtriser l'impact des pollutions liées au installations de potabilisation (mise en conformité des installations de captage et de traitement, suivi de la performance des traitements et des rejets)																			X									ap
polluants indésirables	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Prendre en compte plus systématiquement le apports de polluants indésirables (toxiques industriels, médicaments, cosmétiques, hormones, …) dans les stratégies d'épuration urbaine (prévention à la source, raccordement et choix de la filière de traitement)																										X		10
connaissances	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques																						X						7
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires												X				X									X	X		9
	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux												X																ap

INONDATIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Risque d'inondation	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Limiter les ruissellements à la source										X																		6
		Préserver, voire recréer les zones d'expansion de crues						X	X	X																				6
		Entretenir le lit des cours d'eau, en tenant compte de ses caractéristiques naturelles	X					X		X																				6
		Limiter les aménagements publics de lutte contre les inondations à la protection immédiate des zones à forte densité humaine ou économique et d'un patrimoine reconnu						X		X																				6
		Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, …)	X									X																		6
	Réduire la vulnérabilité	Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme						X		X		X																		6
	Savoir mieux vivre avec le risque	Développer la connaissance du risque							X																					6

PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

Diminution de la biodiversité

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
sur- fréquentation ou fréquentation non organisée	Limiter la dégradation des milieux liée à la fréquentation	Informer et communiquer auprès du public et des usagers à la nécessité d'un comportement éco citoyen					X																							zh
Destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection		X									X																	zh
Prolifération des espèces exotiques invasives	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes	X					X																						zh

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Dégradation et/ou destruction de zones humides	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Poursuivre et compléter les inventaires et la caractérisation des zones humides pour atteindre une couverture homogène du bassin RM			X		X		X	X		X																		zh
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables…	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés			X																									zh
		Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"	X																						X					zh
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Poursuivre et amplifier l'intégration des ZH dans les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE et contrats), développer des contrats de milieux spécifiques "zones humides" et inciter à l'utilisation de la TDENS au titre de la loi DTR		X			X		X	X	X	X	X																	zh
		Permettre une bonne gestion des zones humides par les acteurs économiques (monde agricole, sylvicole, conchylicole, …) par l'intermédiaire de : un soutien technique et financier à l'évolution des pratiques ; la rémunération des services rendus de préservation ; la labellisation des productions et services liés à ces espaces.								X							X													zh
	Mieux prendre en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire	Prévoir des dispositifs financiers et des mesures compensatoires permettant de conserver ou de restaurer des zones humides dans le cadre des projets d'aménagement (urbanisme, prévention contre les inondations, …)								X		X	X																	zh
	Aller vers une cohérence et une synergie des actions des acteurs publics de l'eau vis-à-vis des zones humides	Mettre en cohérence les missions et statuts d'acteurs tiers (ASA, SAFER, Collectivités territoriales, Agence de l'eau, …) avec la préservation des zones humides								X																				zh

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES

Directives	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Natura 2000	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables…	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés				X				X																				zh
Directive « eaux de baignade »	Protéger les ressources pour respecter les exigences sanitaires des usages de baignade et de consommation de « produits aquatiques »	Limiter les apports polluants en provenance du bassin versant								X																				9
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Renforcer les contrôles (dispositifs de suivis..) et l'application de la réglementation notamment pour mieux gérer les situations de crises (réalisation des zonages, mesures d'interdiction ou de traitement en cas de qualité hors norme…) et prévoir un dispositif d'alerte								X																				9
	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Définir des zones prioritaires à risque vis-à-vis de la lutte contre la pollution par les eaux pluviales					X																							10
Directive « eaux potabilisables »	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage	X					X																						9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)								X																				9
Directive « eaux résiduaires urbaines »	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP collectives et industrielles)							X	X																				10
Directive « nitrates »	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épendage, …)							X																					8bis

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arve	Avant pays savoyard	Chéran	Dranses	Fier et Lac d'Annecy	Gifre	Guiers	Lac du Bourget	Les Usses	Pays de Gex, Leman	Sud Ouest Lémanique	masses d'eau souterraine																lien projet d'orientation fondamentale
														6112	6144	6145	6201	6208	6219	6231	6235	6304	6309	6326	6330	6403	6408	6511	6517	
Intégrer eau et aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire			X	X				X	X	X	X							X								X	X	2
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Associer les acteurs de l'eau lors de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire et réciproquement	X			X			X	X		X	X																	2
		Développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière …)								X			X																	2
	Engager des actions de fond en terme de communication et de formation pour développer une culture commune entre gestionnaires de l'eau et de l'aménagement	Engager des actions de fond en terme de communication et de formation pour développer une culture commune entre gestionnaires de l'eau et de l'aménagement								X		X	X																	2
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux				X	X								X		X			X	X		X					X		1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Elargir le champ d'action des contrats de milieux à la prise en compte de toutes les problématiques à enjeu du bassin versant																					X							1
		Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, …)	X						X	X																				1
enjeux aep	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage															X					X								9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future												X						X										9

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

✓ Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état

Rappel : un usage est considéré comme **"majeur"** s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme **"établi"** s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ALPES DU NORD

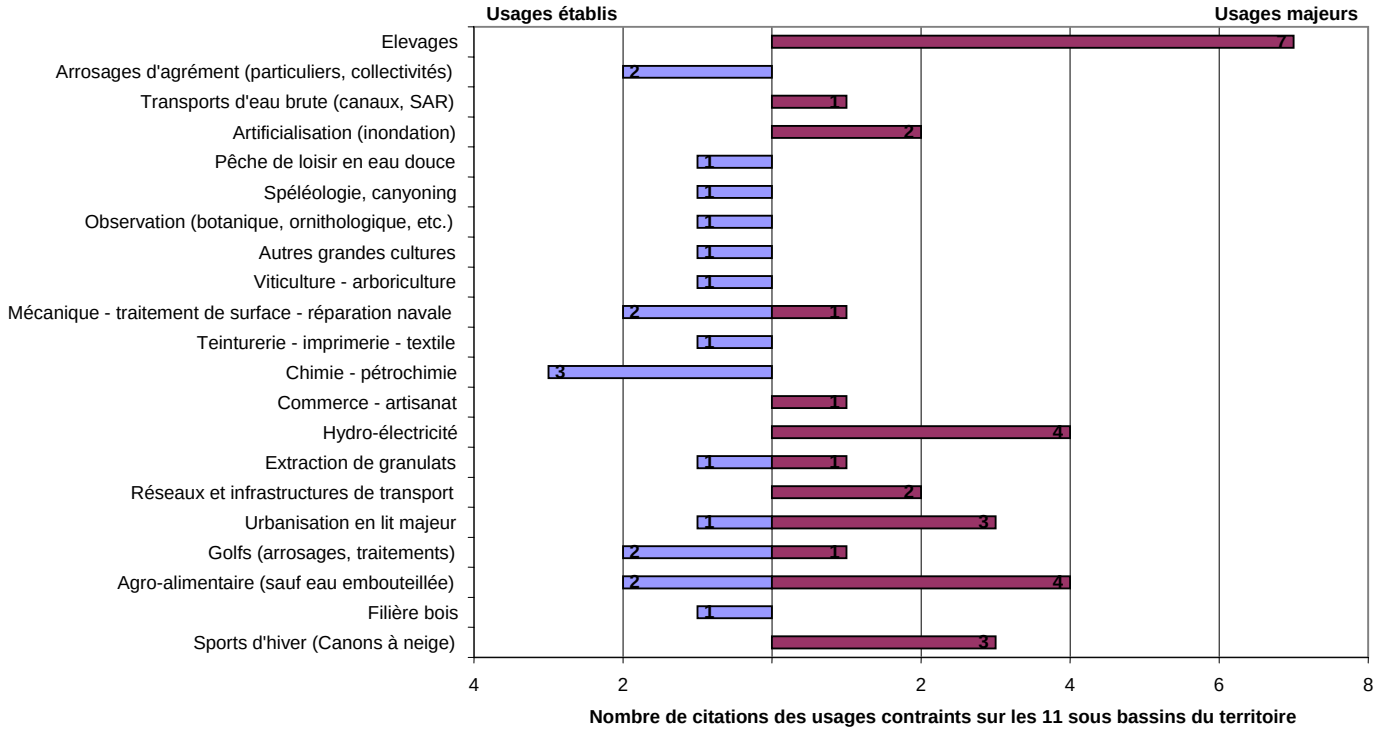

Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête l'activité d'élevages et l'industrie agro-alimentaire. Viennent ensuite l'hydroélectricité et l'urbanisation en lit majeur.

✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

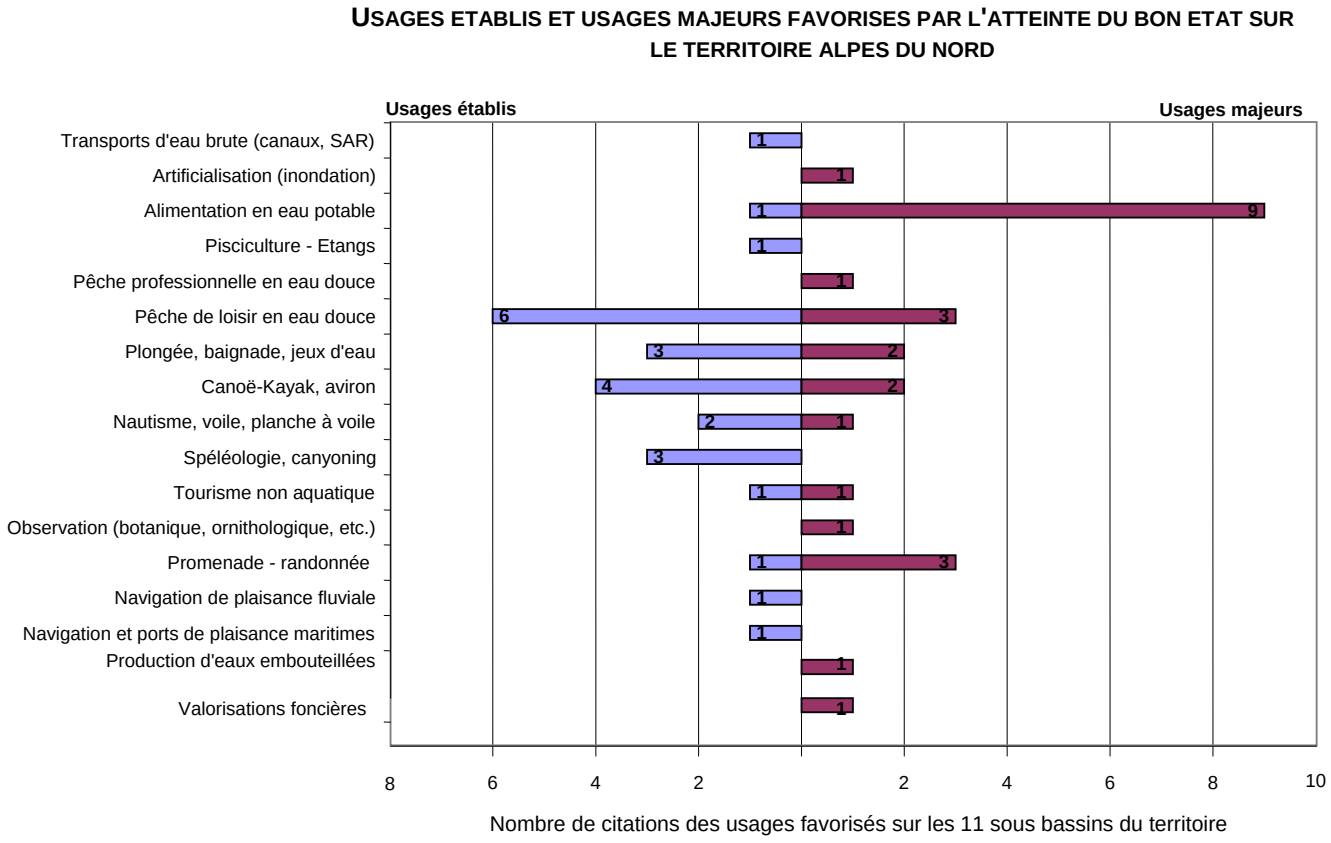

Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête l'alimentation en eau potable, puis des activités de loisir : la pêche en eau douce et le canöe-kayak, aviron.

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour près de 75% des bassins versants du territoire, **la richesse biologique** (biodiversité) sera favorisée par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état facilitera non seulement les **capacités d'auto-épuration des milieux** et la **ressource en eau locale** (fonctionnalités citées pour 65% des bassins versants du territoire) mais également l'amortissement des crues et la gestion sédimentaire (dans 55% des bassins).

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique.**

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteint pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Arve (HR_06_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
555A	L'Arve du Bon Nant à Bonneville	fortement modifiée			bon potentiel	délai	pollution métallique et incision du lit.
555B	L'Arve en aval de Bonneville	fortement modifiée			bon potentiel	délai	pollution métallique et incision du lit.
556A	Le Foron en amont de Ville la Grand	naturelle			bon état	non	
556B	Le Foron à l'aval de Ville la Grand	fortement modifiée			bon potentiel	non	
557	L'Aire	naturelle			bon état	non	
558	La Menoge	naturelle			bon état	non	
559	Le Foron de la Roche	naturelle			bon état	non	
560	Le Borne (Trt)	naturelle			bon état	non	
565	La Sallanche	naturelle			bon état	non	
566A	L'Arve de la source au barrage des Houches	fortement modifiée			bon potentiel	non	
566B	La Diosaz en amont du barrage de Montvauthier	naturelle			bon état	non	
566C	Le Bon Nant en amont de Bionnay	naturelle			bon état	objectif	Le déficit hydrologique n'empêche pas d'atteindre le bon état piscicole mais nécessite de définir l'objectif de quantité - transfert d'eau vers la Girotte.
566D	Arve du barr. Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barr. Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Dérogation liée à l'incision majeure du lit.

Sous bassin versant : Avant pays savoyard (HR_06_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
521	Le Flon	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Chéran (HR_06_03)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
532A	Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier	naturelle			bon état	délai	Délai lié aux difficultés techniques de mise aux normes de l'assainissement non collectif et de la qualité des affluents.
532B	Le Chéran de sa source au Barrage de Banges	naturelle			bon état	non	
533	Nant d'Aillon	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Dranses (HR_06_04)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
548	L'Eau Noire	naturelle			bon état	non	
552A	La Dranse du pont de la douceur au Léman	fortement modifiée			bon potentiel	non	
552B	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au pont de la douceur sur la Dranse	fortement modifiée			bon potentiel	non	Sous condition d'atteinte du bon état bactériologique.
552C	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	naturelle			bon état	non	
552D	La Dranse de la Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty	naturelle			bon état	non	
553	Le Brevon (Trt) de sa source au lac de Vallon	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L64	lac de vallon	naturelle			bon état	non	
L67	lac de Montriond	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Fier et Lac d'Annecy (HR_06_05)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
530	Le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	non	
531	La Morge	naturelle			bon état	non	
535	L'Eau Morte	naturelle			bon état	non	
536	Le Thiou	fortement modifiée			bon potentiel	non	
537	Le Fier du Nom à la Fillière incluse	naturelle			bon état	délai	Dérogation liée à l'attente des résultats de l'étude de restauration physique pour pouvoir définir un objectif : fort problème de transit sédimentaire.
539A	Le Fier de la source au Nom	naturelle			bon état	non	
539B	Le Nom	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L66	lac d'Annecy	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Giffre (HR_06_06)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2021	Foron de Taninges	naturelle			bon état	non	
2022	Le Giffre du Foron de Taninges au Risse	fortement modifiée			bon potentiel	non	A confirmer si atteinte du bon état bactériologique
561	Le Giffre du Risse à l'Arve	fortement modifiée			bon potentiel	non	
562	Le Risse (Trt)	naturelle			bon état	non	Bon état malgré toxique à la confluence du Giffre.
564A	Torrent des Fond et Giffre en amont de la step de Samoens-Morillon	naturelle			bon état	non	
564B	Le Giffre de l'aval de la step de Samoëns-Morillon au Foron de Taninges	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L62	lac d'Anterne	naturelle			bon état	non	lac de référence

Sous bassin versant : Guiers Aiguebelette (HR_06_07)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1469	L'Ainan	naturelle			bon état	délai	Délai en raison du grand nombre de mesures de restauration physique à réaliser.
514	Le ruisseau de Pra Long et ruisseau des Bottières	naturelle			bon état	non	
515	Le Guiers de la confluence du Guiers mort et du Guiers vif jusqu'au Rhône	naturelle			bon état	délai	Délai en raison des actions de restauration physique qui devraient permettre de revenir à un état proche du naturel.
516	Le Tier	naturelle			bon état	non	
517A	Guiers mort amont	naturelle			bon état	non	
517B	Guiers vif amont	naturelle			bon état	non	
517C	Guiers mort aval et Guiers vif aval jusqu'à la confluence avec le Guiers	fortement modifiée			bon potentiel	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L61	lac d'Aiguebelette	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : lac du Bourget (HR_06_08)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1487	L'Hyère	naturelle			bon état	non	
1491	Le Tillet	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Délai en raison du grand nombre d'actions à mener de front (renaturation et traitement des pollutions des activités économiques et pollution pluviale)
525	Canal de Savières	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Dérogation d'objectif liée au niveau du lac
526A	Le Sierre de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse	naturelle			bon état	délai	Délai en raison du grand nombre d'actions à mener de front (renaturation et traitement des pollutions)
526B	Le Sierre de la confluence avec la Deisse au lac du Bourget	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Délai en raison du grand nombre d'actions à mener de front (renaturation et traitement des pollutions)
527A	La Leysse de la source à la Doriaz	naturelle			bon état	non	
527B	La Leysse de la Doriaz au lac	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Délai en raison du grand nombre d'actions à mener de front (renaturation et traitement des pollutions des activités économiques et pollution pluviale)
528	L'Albanne	naturelle			bon état	délai	Délai en raison du grand nombre d'actions à mener de front (renaturation et traitement des pollutions des activités économiques)
529	Ruisseau de Belle Eau	naturelle			bon état	délai	Délai en raison du traitement des pollutions des activités économiques

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L60	lac du Bourget	naturelle			bon état	non	Objectif à confirmer suivant l'étude en cours.

Canal de transport d'eau brute

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1484	Canal de Chautagne	artificielle			bon potentiel	A préciser	

Sous bassin versant : Les Usses (HR_06_09)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
540	Les Usses du Fornant au Rhône	naturelle			bon état	non	Le bon état sera fonction des assecs plus prononcés depuis 5 ans et qui ont tendance à s'intensifier.
541	Les Usses de leur source au Formant inclus	naturelle			bon état	non	Le bon état sera fonction des assecs plus prononcés depuis 5 ans et qui ont tendance à s'intensifier.

Sous bassin versant : Pays de Gex, Leman (HR_06_11)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
547A	Allondon de sa source au Lion	naturelle			bon état	non	
547B	Allondon et Lion de leur confluence à la Suisse	naturelle			bon état	non	
549	La Versoix	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau naturels

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L65	le Léman	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Sud Ouest Lémanique (HR_06_12)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
550	Le Foron	naturelle			bon état	non	
551	Le Pamphiot	naturelle			bon état	non	

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6112	Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis		Bon état		
6112a		Alluvions Fier entre Thônes et gorges de Dingy St Clair		Bon état 2015	
6144	Calcaires et marnes du massif des Bauges		Bon état		
6145	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse		Bon état		
6201	Formations glaciaires et fluvio-glaciaires Bas-Chablais (P. Gavot, Delta Dranse, terrasses Thonon)		Bon état		
6201a		Plateau de Vinzier – Evian		Bon état 2015	
6201b		Delta de la Dranse		Bon état 2015	
6201c		Plateau de Thonon-Draillant		Bon état 2015	
6201d		Bassin de Douvaine		Bon état 2015	
6208	Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex			Bon état 2015	
6219	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + placages quaternaires nord Drôme et Isère		Bon état		
6219d		Molasse non aquifère piémont Chartreuse		Bon état 2015	
6231	Formations fluvio-glaciaires du Pays de Gex		Bon état		ressource fortement sollicitée sur partie nord avec impact cours d'eau
6235	Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois		Bon état		BE si maintien du dispositif franco-suisse sur quota de prélèvements et réalimentation à partir eaux de l'Arve
6304	Alluvions de la Plaine de Chambery		Bon état		limite surexploitation actions nécessaires
6309	Alluvions de l'Arve et du Giffre		Bon état		
6309a		Vallée du Giffre		Bon état 2015	
6309b		Vallée de l'Arve		Bon état 2015	
6309c		Arve aval – Nappe profonde (entre Arthaz et Scientrier)		Bon état 2015	
6326	Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre		Bon état		peu de données
6330	Alluvions marais de Chautagne et Lavours		Bon état		
6341	Alluvions du Guiers - Herretang		Bon état		
6403	Domaine plissé et socle BV Arve amont		Bon état		

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6408	Domaine plissé du Chablais et Faucigny - BV Arve et Dranse		Bon état		
6408a		Alluvions bassin des trois Dranses		Bon état 2015	
6511	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône		Bon état		
6511a		Chaînons du Jura savoyard		Bon état 2015	
6511b		Placages quaternaires de l'Albanais		Bon état 2015	
6511c		Alluvions du Fier aval du lac d'Annecy et terrasses de Rumilly		Bon état 2015	
6511d		Alluvions du Rhône régions Arcine et Seyssel		Bon état 2015	
6517	Domaine sédimentaire du genevois (molasses et formations lVaires)		Bon état		